

Procès-Verbal du conseil municipal du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 mars 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrick JACQUOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Catherine DEJEUX, Didier MEGARD, Isabelle SCARABOTTO, Sébastien CHANEL, Pierre BELSOT Michel VENEL, Laetitia PRINCE, Jérôme FAIVRE,

EXCUSE(E)(S) : Valérie BOISSON, Adélaïde JACQUOT,

ABSENTÉ(S) : S. VILLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Compte administratif 2023

Monsieur le Maire présente le compte administratif pour l'année 2023. Les montants réalisés sont :

Dépenses Investissement	189 507.47	Recettes Investissement	14 742.69
Dépenses Fonctionnement	485 328.43	Recettes Fonctionnement	594 318.21

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le CA 2023.

2 – Compte de Gestion 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de gestion 2023.

3 – Affectation de résultat 2023

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal des résultats de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'affectation suivante :

Cpte 002 FR : 436 829.58 € (pour info excédent de l'année 2023 pour BP 2024)

Cpte 001 IR : 141 515.45 € (pour info déficit 2023 à reprendre au budget 2024)

4 – Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire présente le projet du BP 2023 pour la commune de Le Deschaux

Dépenses Investissement	320 950.00	Recettes Investissement	320 950.00
Dépenses Fonctionnement	946 729.58	Recettes Fonctionnement	946 729.58

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le BP 2024 commune.

5 – Vote des taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le maintien des taxes et précise qu'elles se distinguent comme suit :

- taxe foncière (bâti) :	38.23 %
- taxe foncière (non bâti) :	29.50 %
- taxe d'habitation :	9.00 %

6 – Subventions 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :

<i>LA FRUITIERE (Bibliothèque)</i>	<i>150.00 €</i>
<i>Salon du Polar</i>	<i>2 000.00 €</i>
<i>CCSVA</i>	<i>400.00 €</i>
<i>Handball Chaussin</i>	<i>400.00 €</i>
<i>Foot Pleure</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Souvenir Français</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Familles rurales (micro-crèche)</i>	<i>25 000.00 €</i>
<i>EHPAD (Syndicat Pierre Babet)</i>	<i>2 580.00 €</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la répartition de ces subventions.

7 – Location salle des fêtes

Le maire informe le conseil municipal que l'association les Amis de l'école a réservé la salle des fêtes presque tous les mois et qu'en l'occurrence, le loto prévu en février 2024 a été déplacé à Villers-Robert sans que la mairie ait été prévenu de la libération de la salle.

En conséquence, le conseil municipal revient sur les 4 locations à titres gratuits par an et fixe les possibilités à : Carnaval, pétanque, Kermesse des écoles, marché de Noël.

Le maire est chargé de faire un courrier en ce sens.

8 – Utilisation salle des mariages

L'association des hôpitaux d'Arbois-Poligny « REPIT » met en place de l'activité physique adaptée animée par « Siel bleu » pour les aidants des personnes en situation de handicap. Le conseil accepte cette occupation à raison d'1 heure par semaine le mardi après-midi tous les 15 jours.

9 – Plan d'épandage SCEA La Porcelaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- *Le plan d'épandage de la SCEA LA PORCELAINNE tel que proposé en 2023.*

10 – Ecole

Le maire rappelle au conseil municipal que les enfants de la commune scolarisés en classe spécialisée de type ULYS engendrent des frais de scolarité qui seront réglés par la commune de résidence.

11 – Fête de la musique

M. SENAT souhaite faire la fête de la musique au Deschaux le 21 juin et demande si la Fruitière veut tenir la buvette. Ceci nécessitera des volontaires que ce soit pour la buvette ou tout autre tâche. Le conseil municipal ne le souhaite pas en disant que les gens se déplacent dans les grandes villes le jour J. Par ailleurs un projet plus construit sera nécessaire pour d'éventuelles avancées.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)